

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
France & Algérie : Un an... 25 fr.
— Six mois... 14 fr.
Étranger (U.-P.) : Un an... 32 fr.
— Six mois... 18 fr.

Adresse télégraphique : **Éconopéen-Paris**

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : **Edmond THÉRY**

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 ; Étranger : 0 fr. 60

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
Annonces en 7 points 2.50
Réclames en 8 points 4.
Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
et réclames d'émission.

TELÉPHONE : Central 46-61

N° 1185. — 46^e volume (13) || Bureaux : 50, Rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^t) || Vendredi 20 Novembre 1914

LA SITUATION

Ce que nous ne saurions assez admirer c'est la patience française. Après avoir espéré que la campagne serait brève et son sort rapidement réglé, l'opinion a compris les conditions ignorées jusqu'ici de la guerre moderne et, confiant dans l'habileté des chefs autant que dans le courage et la valeur des soldats, elle s'est mise résolument à la hauteur des nécessités. Elle sait aujourd'hui que la guerre sera longue, elle comprend que la bataille s'est transformée en une lutte d'usure dont celui-là sortira victorieux qui aura su ménager ses forces tout en épuisant l'ennemi. Et le contraste est réconfortant entre le calme des Français qui font complètement crédit à leurs généraux et l'impatience des Germains qui veulent à tout prix une grande victoire.

Ce n'est pas, en effet, pour aller à Calais et en faire une base d'opérations en vue d'une descente en Angleterre que les Allemands tombent par milliers dans les plaines des Flandres ; ce que l'on cherche en ce moment autour d'Ypres, ce qu'on a cherché hier à Dixmude et auparavant au sud de Nieuport, ce qu'on cherchera demain ailleurs, c'est un succès marqué. Il faut l'obtenir coûte que coûte car qu'est-ce que cent mille vies humaines à côté de l'opinion allemande qui commence à s'inquiéter, bien qu'ignorante, — et pour quelque temps encore —, des résolutions des alliés, que vient d'exprimer si énergiquement à Londres le Chancelier de l'Echiquier !

Un des résultats de cette obstination est d'augmenter encore les sympathies que nous manifestent les pays neutres. Ils sont effrayés par ces hécatombes inutiles, par cet effondrement du plan allemand. « Ce plan n'existe plus, lisons-nous dans le *Genevois*, il n'y a plus de dessein réfléchi : nous assistons à un spectacle sanglant qui nous déconcerte autant qu'il nous épouvante. Et c'est d'une ironie bien tragique que nous qui, par raison, par sentiment, par les affinités de culture latine, ne pouvons que souhaiter la ruine du capitalisme de la Prusse féodale, nous nous voyions amenés à protester contre le gaspillage des vies de la grande armée impériale. »

Libre à notre confrère suisse de protester contre ces sanglantes erreurs ; nous qui avons été entraînés malgré notre volonté dans cette guerre, qui en avons accepté aujourd'hui toutes les terribles conséquences, qui en subissons toutes les horribles souffrances, nous voyons dans l'affolement de l'ennemi un signe de la justice imminente et nous répétons la vieille maxime : *Quos vult perdere Jupiter dementat...*

LES EVENEMENTS DE LA GUERRE

Les Allemands ont tenté, en Flandre, un second et gros effort. La première bataille s'était engagée sur le front de Nieuport-Dixmude, et on la considère comme une incontestable faute de tactique. Nos adversaires ne pouvaient en effet prétendre arriver sur Dunkerque et Calais en longeant le rivage de la mer, alors qu'ils se heurtaient aux excellentes troupes franco-belges garnissant la rive gauche de l'Isère et secondées par l'escadre franco-britannique, et qu'ils devaient en outre compter sur une inondation facile à réaliser.

La seconde tentative en vue du même but était plus raisonnable puisqu'elle consistait à peser dans la région d'Ypres, où ils n'avaient à craindre ni l'inondation, ni les canons de la flotte alliée. Pour augmenter encore les chances de réussite, ils avaient d'ailleurs déplacé une fois de plus le centre de gravité de leurs forces et fait refluer sur le nord des corps d'armée active. Mais ici encore, après une lutte acharnée de sept jours, leur effort, à la date du 17 courant, semblait brisé et il n'avait abouti, comme dans les tentatives précédentes, qu'au massacre de lignes épaisses d'infanterie par des officiers frais émoulus, dont la bravoure ne compensait pas l'inexpérience.

Sur le reste du front, entre la Lys et l'Oise, dans la région de l'Aisne et en Champagne, dans l'Argonne, — où nous avons fait sauter à la mine un certain nombre de tranchées allemandes, — dans la région de Saint-Mihiel, toutes les attaques de l'ennemi ont été refoulées, et partout où même nous avons pris l'offensive, nous avons enregistré des progrès plus ou moins marqués.

D'autre part, la marche des armées russes s'accroît. En Prusse Orientale, les Allemands reculent. Sur le front de la Vistule et de la Warta, où les ennemis sont en forces considérables, les combats se poursuivent et revêtent le caractère d'une grande bataille. Enfin, en Galicie, les Autrichiens reviennent de plus en plus sur leurs pas.

Il faut ajouter que l'investissement de Przemysl est complet depuis le 15 novembre, qu'une sortie désespérée de la garnison a été repoussée avec des pertes énormes, et que Cracovie est, elle aussi, investie du côté nord.

Devant des forces considérablement supérieures, les Serbes ont dû se replier momentanément, mais ils font de nouveau front aux Autrichiens, auxquels les Monténégrins ont infligé un échec près de Grahovo.

Quant à l'armée russe du Caucase, elle a notamment infligé une dure défaite aux forces ottomanes et à de nombreuses bandes kurdes près de Dhamour. Sur le littoral de la mer Noire, les Turcs, en voulant prendre l'offensive, n'ont pas été plus heureux.

Il n'est pas sans intérêt d'observer ici que le gouvernement général de l'Algérie a reçu, en dehors des assurances de loyalisme qui lui sont adressées de tous les points de l'Algérie par les corps élus, les magistrats et les chefs indigènes ou les simples particuliers, les protestations des chefs des grandes confréries religieuses.

On a déjà signalé celles des Senoussis et des Chadouïa, dont les directeurs habitent le Tell.

D'autres ont mis plus longtemps à parvenir, à cause de l'éloignement des Zaouïa-Mères. Elles commencent maintenant à arriver. Elles émanent : 1° des Rahmánya, dont le siège est à El-Hamel (territoire des Bousaada); 2° des Tidjanya d'Ain-Mahdi (cercle de Laghouat) et de la branche de la même confrérie dont le siège est à Temacine (territoire de Touggourt).

Ces deux confréries sont celles qui comptent le plus d'adeptes en Algérie.

Ce sont des Rahmánya qui ont fomenté, avec l'aide de Mokrani, l'insurrection de 1871 en Kabylie. où les Khouans sont toujours très nombreux. Tous obéissent aujourd'hui à la maison d'El-Hamel, qui exerce une entière maîtrise et n'avait pas d'ailleurs participé à l'insurrection.

Quant aux Tidjanya, ils étendent leurs ramifications jusqu'au delà du désert, sans parler du Maroc, dont la Zaouïa principale, à Fez, est en relations toujours suivies avec les Zaouïas algériennes.

Les protestations déjà parvenues manifestent hautement la réprobation que leur inspirent les agissements du gouvernement turc « qui, dit l'une d'elles, a un bandeau sur les yeux. »

« Ces usurpateurs, dit une autre, ne s'aperçoivent pas que leurs actes de rébellion doivent conduire la Turquie à sa perte et porter un grave préjudice à l'Islam. Malheur à eux puisqu'ils ont quitté le chemin de la Justice et du Droit. »

Ces proclamations font la meilleure impression sur l'esprit des indigènes, à cause du caractère sacré des personnages et de l'influence énorme que leur assure au regard des masses la détention de la Bamaka ou étincelle de la divinité.

De touchantes manifestations se sont produites dimanche 15 novembre, à l'occasion de la fête du roi des Belges, Albert I^{er}. De nombreuses adresses ont été envoyées au chef de nos alliés du Nord. Le président de la République lui a, de son côté, télégraphié comme suit :

« Sa Majesté Albert I^{er}, roi des Belges, Furnes.

« En exprimant à Votre Majesté, à l'occasion de sa fête patronale, mes vœux les plus cordiaux, je tiens à lui redire quel souvenir ému je garde de notre dernière rencontre dans la libre et immortelle Belgique.

« Je lui renouvelle en même temps l'assurance que la France est, comme ses alliés, fermement résolue à ne pas déposer les armes avant d'avoir obtenu, pour le droit violé, des réparations définitives, et, pour la paix, des garanties inébranlables.

« Je prie Votre Majesté de croire à mon inaltérable amitié.

« RAYMOND POINCARÉ. »

Le roi des Belges a répondu en ces termes :

« Son Excellence M. Raymond Poincaré, président de la République, Bordeaux :

« Je vous exprime ma profonde et vive gratitude des paroles cordiales que vous m'adressez.

« Le souvenir que j'ai conservé comme vous de notre récente rencontre me restera cher. Votre nouvelle assurance sympathique pour mon pays et ma vaillante armée me touche sincèrement.

« ALBERT. »

Dès samedi, dans l'après-midi, MM. Benoist, sous-préfet, et Morgand, maire du Havre, s'étaient rendus au siège du gouvernement belge pour présenter leurs vœux et ceux de leurs administrés au roi Albert I^{er}.

Reçus par M. de Broqueville, président du Conseil de Belgique, et le général Jungbluth, aide de camp du roi, MM. Benoist et Morgand les ont priés de transmettre au souverain l'expression de leurs sympathies respectueuses. M. de Broqueville et le général Jungbluth ont vivement remercié MM. Benoist et Morgand et leur ont déclaré qu'ils étaient très touchés de leur gracieuse démarche.

D'autre part, plusieurs municipalités de France ont

tenu à s'associer aux manifestations dont nous venons de parler. C'est ainsi que M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal de Paris, et M. Pierre Chérest, président du Conseil général de la Seine, ont envoyé à M. le baron de Broqueville, président du Conseil des ministres de Belgique, au Havre, les télégrammes suivants :

« Monsieur le baron de Broqueville,
« Président du Conseil des ministres de Belgique
« (Le Havre),

« En ce jour où la Belgique durement éprouvée, mais inébranlable dans son espoir et sa confiance, se serre plus étroitement autour de son roi, je me fais l'interprète de la municipalité et de la population parisiennes pour vous prier de vouloir bien faire agréer à Sa Majesté Albert I^{er} l'hommage de notre respectueuse admiration et l'expression des vœux que du plus profond de notre cœur nous formons pour Elle et pour son Peuple.

« Adrien MITHOUARD,
« Président du Conseil municipal de Paris. »

« Je vous serais reconnaissant de vous faire l'interprète auprès de Sa Majesté le Roi des sentiments de profonde admiration dans lesquels le département de la Seine, confondant l'héroïsme du roi et du peuple belges, forme les vœux les plus sincères et les plus respectueux pour Sa Majesté, son auguste famille et son peuple si vaillant, vœux de victoire et de libération prochaines qui, après tant d'épreuves, rendront la Belgique et son souverain glorieux à jamais.

« Pierre CHÉREST,
« Président du Conseil général de la Seine. »

C'est avec douleur que nous avons appris, ces jours derniers, la mort soudaine du célèbre feld-maréchal lord Roberts.

Le *Times* de Londres a écrit, à ce sujet :
« C'est la digne fin d'une grande carrière. Lord Roberts est resté avec l'armée jusqu'au bout ; il est mort en France au milieu de ses camarades. La nation entière éprouvera la peine profonde de la perte d'un des plus célèbres et des plus aimés parmi les soldats anglais, qui meurt dans une heure d'épreuve nationale pour la préparation de laquelle il s'était dépensé avec un dévouement illimité. »

L'ambassadeur d'Allemagne aux Etats-Unis, le comte Bernstorff avait, dans une déclaration récente, parlé des droits qu'aurait l'Allemagne d'envoyer des troupes de débarquement au Canada, malgré la doctrine de Monroe.

L'émotion causée, aux Etats-Unis, par cette déclaration a été considérable. Aussi le comte Bernstorff a-t-il cru devoir faire savoir à la presse américaine que, dans la réalité, la célèbre doctrine n'avait pas de sectateur plus fidèle que son gouvernement.

Il a ajouté dans ses informations aux journaux qu'il était prêt à donner à ce sujet les assurances les plus positives et les plus amples, étendues au nord comme au sud du continent, et ce, dans la forme qui serait jugée la meilleure.

Certains journaux américains, en reproduisant les nouvelles rassurantes du comte Bernstorff, se demandent ironiquement quelle serait la forme qu'on ferait bien de choisir, celle du traité de Berlin concernant la Bosnie et l'Herzégovine ou celle des traités concernant la neutralité perpétuelle de la Belgique...

Suivant une dépêche de Washington adressée ces jours derniers au *Times* de Londres, l'Angleterre et la France ont adressé aux Etats-Unis une note de protestation contre la partialité témoignée pour l'Allemagne par l'Equateur et la Colombie. C'est ainsi que l'Allemagne aurait été autorisée à se servir des postes de télégraphie sans fil de l'Equateur et de la Colombie. Il y aurait lieu de croire, d'autre part, que les îles Galapagos servent de base navale aux Allemands. En s'adressant aux Etats-Unis, les alliés ont tenu à prouver leur désir de respecter scrupuleusement la doctrine de Monroe. Pour le cas où le gouvernement de Washing-

ton n'interviendrait pas de façon agissante, les alliés devraient prendre eux-mêmes des mesures pour ramener les Républiques en question au sens de leur responsabilité. Une dépêche ultérieure annonce que les deux Républiques ont officiellement affirmé leur innocence.

Enfin le Chili, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Washington, a publié une déclaration dans laquelle il dit que le gouvernement « découvre et supprime rapidement toutes les installations de télégraphie sans fil, et qu'il a pris diverses mesures pour empêcher les belligérants de faire usage de ses ports ou de ses eaux territoriales comme base pour des opérations navales ».

Dans l'Afrique du Sud la révolte qui avait été signalée précédemment est près de prendre fin. Les rebelles de l'ancien Boer De Wet qui s'était joint dès les premiers jours au colonel Maritz ont, à leur tour, subi un échec que leur ont infligé les troupes de l'Union Sud-Africaine. Un autre commando important a été également défait.

QUESTIONS DU JOUR

Les Mises sous Séquestres

A la date du 6 courant, nous disions que la mise sous séquestre des maisons allemandes et autrichiennes continuait, que M. Monier, président du Tribunal civil de la Seine, avait adressé, à ce propos, une circulaire aux administrateurs-séquestres, et que M. Aristide Briand, garde des sceaux, venait de préciser les instructions qu'il avait déjà données précédemment.

Or, une nouvelle circulaire vient d'être adressée par le garde des sceaux aux premiers présidents des Cours d'appel et aux procureurs généraux près desdites Cours. Cette circulaire est ainsi conçue :

« Par mes instructions du 3 courant, publiées au *Journal Officiel* du 4, et faisant suite à ma circulaire du 13 octobre dernier, insérée au *Journal Officiel* du 14 du même mois, j'ai eu soin de spécifier que, sauf dans le cas où la continuation des entreprises ou exploitations commerciales, industrielles ou agricoles dépendant des maisons allemandes, autrichiennes ou hongroises placées sous séquestre, aura été expressément autorisée, sur les réquisitions du parquet, par décision spéciale du président du Tribunal civil qui en fixera les conditions d'une façon précise, la mission des administrateurs-séquestres de ces maisons est simplement conservatoire et ne doit pas aller au delà de l'encaissement des sommes comprises dans l'actif dont des mandataires de justice ont la garde, et de l'acquittement du passif correspondant.

« Il est donc bien entendu qu'à moins de nécessité absolue, comme, par exemple, s'il s'agit de marchandises périssables ou encombrantes, ou s'il ne peut être pourvu au paiement des dettes exigibles au moyen des fonds existant en caisse ou à provenir des recouvrements, l'actif ne saurait être réalisé et qu'il n'y a pas lieu de vendre les biens mobiliers ou immobiliers qui les composent. Les séquestres ne sont pas, en effet, des liquidateurs. Au surplus, si la vente de certains biens est rendue indispensable par des circonstances de la nature de celles que je viens de citer, il convient qu'il n'y soit procédé qu'avec l'autorisation du président du tribunal civil, qui appréciera les raisons invoquées par le séquestre et fixera une mise à prix minimum, de manière à éviter que ces éléments de l'actif ne soient réalisés au-dessous de leur valeur réelle.

« Il appartiendra au président du tribunal civil de fixer une époque opportune pour la vente et de ne pas la permettre prématurément, alors que le moment ne serait pas favorable.

« Il ne faut pas, pour donner une satisfaction immédiate à des réclamations de créanciers, laisser vendre à n'importe quel prix les biens assujettis au séquestre. Il importe d'autant plus de se garder en la matière de toute précipitation que les droits des créanciers se trouvent garantis tant que subsiste cette action entre les mains du séquestre, tandis que, par la réalisation trop prompte du gage on risque de la déprécier et de porter, par là même, atteinte aux intérêts qu'on entend sauvegarder.

« Il convient d'ailleurs de ne pas perdre de vue que la mise sous séquestre des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens ou hongrois, n'a pas et ne peut en aucun cas prendre le caractère d'une mesure de spoliation. Elle ne procède pas d'une idée de confiscation et, loin de tendre directement ou indirectement à une expropriation, elle doit, conformément aux intentions du gouvernement, demeurer toujours purement conservatoire. Ainsi que je l'ai déclaré à plusieurs reprises et que je le rappellerai encore au début de cette circulaire, elle est essentiellement destinée, en ce qui concerne les maisons allemandes ou austro-hongroises qui pratiquaient le commerce, l'industrie ou l'agriculture en France, à empêcher que les nations ennemies ne puissent, au moyen de ces établissements, bénéficier, pendant la guerre, de l'activité économique de notre pays. On ne saurait sous aucun prétexte la faire servir à d'autres fins.

« Les présentes inscriptions ne concernent que la réalisation de l'actif des maisons allemandes ou austro-hongroises par voie de vente proprement dite. Il est superflu de faire remarquer qu'elle peut aussi résulter indirectement de l'exercice du droit de réquisition, auquel la mise sous séquestre ne fait pas obstacle. C'est alors la législation des réquisitions militaires qui s'applique, sauf pour le paiement de l'indemnité représentative de la valeur des prestations fournies aux mains du séquestre. »

En terminant, le garde des sceaux prie les premiers présidents des Cours d'appel et les procureurs généraux près desdites Cours, de porter sans retard la susdite circulaire à la connaissance des présidents des tribunaux civils et des procureurs de la République, en les invitant à veiller à ce que les administrateurs séquestres se conforment strictement aux instructions qui y sont contenues. Ils devront aussi saisir cette occasion de leur rappeler combien il est essentiel que, dans leur gestion, les administrateurs séquestres, ainsi que le recommandait expressément la précédente circulaire du 4 novembre, aient à s'abstenir de tous frais inutiles comme de toutes formalités surabondantes plus ou moins onéreuses.

L'Arrangement relatif aux Reports

Les Agents de change de Paris se sont réunis extraordinairement vendredi, 13 novembre. Ils ont approuvé l'arrangement intervenu entre la *Banque de France* et leur Chambre syndicale, et dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

Rappelons que cet arrangement, au sujet duquel des pourparlers se poursuivaient depuis longtemps, a pour but de rendre disponibles 40 0/0 des sommes employées en reports sur le Marché officiel de Paris et immobilisées à la suite de l'ajournement de la liquidation du 31 juillet.

A la vérité il ne s'agit pas, en la circonstance, d'une avance consentie par la *Banque de France* sur les titres qui avaient été « reportés » au Parquet, soit le 30 juin, soit le 15 juillet. Notre grande Institution de crédit ne peut, en effet, consentir des avances que sur certaines catégories de titres strictement délimitées. Il ne lui était pas possible, par suite, de prêter sur des actions ou des obligations dont la plupart ne figurent pas dans les catégories autorisées.

C'est donc en escomptant des « effets » à trois signatures, et cela conformément à ses statuts, que la *Banque de France* est venue en aide au Marché officiel.

Ces « effets » seront souscrits par l'agent de change du « reporté » à l'ordre de l'agent de change « reporteur » ; ce dernier les passera à l'ordre de la Chambre syndicale, qui les escomptera à la Banque de France jusqu'à concurrence de 40 0/0 du montant des sommes placées en report, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de 40 0/0 de la valeur qu'avaient les titres reportés au 30 juin ou au 15 juillet, suivant qu'il s'agit de titres soumis soit à une liquidation mensuelle, soit à une liquidation bi-mensuelle. L'escompte desdits effets est subordonné au transfert en garantie de ces titres à la Banque de France. Mentionnons bien que ce transfert ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation du « reporteur », et ajoutons encore que l'opération arrêtée est limitée, d'une part, et comme il vient d'être dit, à 40 0/0 de la valeur des titres au moment où ils furent reportés et, de plus, à un maximum de 200 millions de francs. On peut donc en conclure que le montant total des reports en suspens ne dépassait pas 500 millions de francs.

Les avances en question sont consenties par la Banque de France, elles le sont pour trois mois; elles seront renouvelables pour des périodes de même durée, et le taux qu'elles auront à supporter, est celui de l'escompte à la Banque qui est actuellement de 5 0/0.

On sait que le décret ajournant *sine die*, la liquidation du 31 juillet précisait qu'un intérêt de 5 0/0 était dû aux « reporteurs » par les « reportés » jusqu'au jour du règlement. Or, l'arrangement intervenu avec la Banque de France n'impose pas de nouvelles charges aux reportés. De son côté, le « reporteur » qui acceptera l'arrangement intervenu, rentrera dans 40 0/0 des capitaux engagés par lui, et continuera de toucher 5 0/0 d'intérêt sur les 60 0/0 qui lui restent dus. Quant au « reporté », il paiera, comme précédemment, 5 0/0 d'intérêt sur la valeur totale des titres qu'il avait fait reporter, mais cet intérêt ira dans la proportion de trois cinquièmes au « reporteur » (pour les 60 0/0 encore engagés par lui) et pour deux cinquièmes à la Banque de France, en raison des 40 0/0 d'avances consenties par elle.

Il convient d'observer que notre grande Institution de crédit n'a pas hésité à apporter son concours à la libération partielle des fonds placés en « reports », parce que cette opération avait à ses yeux un intérêt d'ordre général. Elle avait pu s'assurer en effet que la moitié au moins des « reporteurs » étaient des commerçants, des industriels, des banquiers, et que la reprise de leurs affaires serait suspendue aussi longtemps que serait ajourné le remboursement des sommes temporairement immobilisées en « reports ».

Faut-il ajouter que nombre de gros « reporteurs » paraissent même tout disposés à ne pas profiter du remboursement partiel qui leur est offert. Quoiqu'il en soit, l'arrangement conclu correspondait à un besoin réel, et il aura une utilité incontestable.

DÉCRETS ET INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Radiation des Allemands de l'Ordre de la Légion d'honneur. — MM. René Viviani, président du Conseil et Delcassé, ministre des Affaires étrangères, ont fait revêtir de la signature du Président de la République un décret qui rapporte toutes les décorations accordées aux sujets allemands dans l'ordre de la Légion d'honneur, en exceptant de la mesure les Alsaciens-Lorrains. Ce décret a été pris d'accord avec l'unanimité du Conseil de l'ordre.

Le rapport adressé au Président de la République pour justifier cette mesure, rappelle qu'une décoration accordée à un étranger est à la fois une reconnaissance de ses mérites personnels et un hommage rendu à la nation à laquelle il appartient.

Or, après les actes de barbarie trop connus, ce témoignage de courtoisie ne peut subsister.

Chemins de fer de l'Etat. — Les Chemins de fer de l'Etat viennent, depuis le 17 courant, d'apporter d'importantes modifications dans le service des trains de voyageurs sur diverses lignes du réseau.

Ces modifications sont caractérisées surtout par la création d'express sur des lignes où les circonstances n'avaient pas permis de le faire jusqu'ici, et elles ont pour but de faciliter, dans toute la mesure compatible avec les besoins de l'autorité militaire, les relations à grande distance entre les diverses régions desservies par le réseau.

Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans. — C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris, ces jours derniers, la nomination, comme directeur de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans, de M. Alfred Mange, en remplacement du regretté M. Nigond, décédé récemment à Bordeaux.

Ingénieur du corps des mines, officier de la Légion d'honneur, M. Alfred Mange occupait déjà d'importantes fonctions à la Compagnie, le service de l'exploitation étant placé sous ses ordres. C'est dans ce poste, qui demande tant de qualités diverses pour le tenir dignement, qu'il avait déjà donné sa mesure. Sa nomination à la tête de tous les services n'est donc qu'une justice rendue à son savoir.

Les circonstances actuelles exigent plus que jamais qu'à la tête de nos grandes Compagnies soient placés des dirigeants sachant allier la compétence à la fermeté des décisions, et M. Alfred Mange est de ceux-là. Le public, le personnel de la Compagnie, les actionnaires ne peuvent qu'applaudir au choix qui vient d'être fait.

Compagnie du Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Le service des trains de voyageurs, qui tout en restant subordonné aux transports militaires, avait été récemment amélioré sur ce réseau, a été de nouveau modifié à dater du 14 novembre, dans des conditions très favorables.

Les trains-poste de nuit (1^{re} et 2^e classes) entre Paris-Marseille conservent leur horaire précédent, mais sont prolongés sur Nice. Ils desservent Lyon, Marseille et le littoral, en correspondance immédiate avec des trains sur Chambéry, le mont Cenis et Genève. Trois trains express de toutes classes sont mis en circulation entre Paris et Lyon par le Bourbonnais. Entre Lyon et Marseille, le service comporte quatre express de toutes classes dans chaque sens. La ligne de Lyon à Grenoble est desservie par un express de chaque sens, et celle de Lyon à Saint-Etienne par un service analogue au service normal.

Sur les autres lignes du réseau, et en attendant leur développement ultérieur au fur et à mesure que les circonstances le permettront, des améliorations multiples sont à signaler. En outre la Compagnie rétablit les commodités offertes aux voyageurs de grands parcours : places de luxe, place de wagons-lits, de lits-salon, couchettes. Enfin, elle mettra en service, pour la Côte d'Azur, une nouvelle combinaison qui, aux moyens actuels de communication, ajoutera le confortable répondant à la longueur du trajet.

Banque Impériale Ottomane. — Ainsi que nous l'avions laissé prévoir il y a huit jours, M. Monier, président du Tribunal civil vient, sur requête de M. Lescouvé, procureur de la République, de rendre une ordonnance par laquelle il a nommé comme séquestres de la Banque Impériale Ottomane, trois administrateurs du Comité de Paris — et non cinq — de cette Institution, à savoir : MM. le baron de Neufville, Félix Vernes et Arsène Henry.

A Londres, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur a accordé une licence à la Banque Impériale Ottomane et à la Banque Nationale de Turquie pour effectuer certaines transactions de vente à des conditions spéci-

fiées. Ces Banques auront le droit d'ouvrir leurs bureaux pour le paiement des chèques et des traites.

Sir William Plender a été nommé contrôleur général de ces deux Banques pour le compte du Trésor, et il a désigné pour chacune d'elles un contrôleur chargé de surveiller les opérations qu'elles feront.

GRANDE-BRETAGNE

Le budget anglais et l'Emprunt de guerre. — Lundi, 16 novembre, M. Asquith, premier ministre de la Grande-Bretagne, déposait à la Chambre des communes un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 225 millions de livres sterling (5 milliards 625 millions de francs), qui a été du reste adopté à l'unanimité, et il déclarait que le lendemain M. Lloyd George ferait à ce propos une déclaration complète.

Il notifiât, néanmoins, que la plus grande partie du crédit de cent millions de livres sterling (2 milliards 500 millions de francs) voté le 8 août avait été consacré aux dépenses de la guerre, semaine par semaine; ce crédit comprenait cependant d'autres chapitres : prêts aux alliés, achat de denrées et particulièrement de sucre. Des sommes importantes avaient aussi été affectées au contrôle des chemins de fer par le gouvernement, et d'autres avaient été consacrées à l'attribution d'allocations aux réfugiés.

Parlant des dépenses de la guerre, M. Asquith avait dit qu'il était inutile de se livrer à des calculs, mais qu'il pouvait avancer que jusqu'à samedi dernier, les dépenses supplémentaires incombant au chancelier de l'Echiquier étaient de 900.000 à 1 million de livres sterling par jour (22.500.000 à 25.000.000 de francs).

En raison de l'ampleur prise par les opérations, ce surcroît de dépenses n'est pas exagéré, et M. Asquith a ajouté qu'il ne croyait pas qu'il pût être réduit à l'avenir.

Le premier ministre a encore dit que la demande actuelle de crédits comprendra les prévisions jusqu'au 31 mars prochain, et que, non seulement ces prévisions répondent à des estimations basées sur l'expérience, mais qu'elles laissent en outre une large marge.

En ce qui regarde les nouveaux crédits à envisager, M. Asquith avait déclaré considérer comme imprudent de fixer des chiffres exacts pour tous les chapitres. En tout cas, la plus grande partie des 225 millions de livres sterling demandés sera certainement attribuée aux dépenses de l'armée et de la flotte, mais parmi les autres dépenses, il y aura surtout à considérer l'achat de denrées alimentaires.

Les emprunts extérieurs s'élèveront à 43 millions de livres sterling (1.075.000.000 francs), dont 10 millions (250 millions de francs) pour la Belgique et 800.000 livres sterling (20 millions de francs) pour la Serbie. Sur ces emprunts, aucun intérêt ne sera prélevé jusqu'à la fin de la guerre.

Enfin, pour éviter aux colonies de s'adresser directement au marché de Londres, le gouvernement de la Grande-Bretagne consent à émettre en leur faveur un emprunt de 30 millions un quart de livres sterling (756.250.000 francs).

Le lendemain mardi, le Chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George a parlé, à la Chambre des communes également : « Nous ne devons pas oublier, a-t-il dit, que nous avons deux millions d'hommes sous les drapeaux, et j'espère que nous en aurons bientôt trois millions. »

Son projet, a-t-il ajouté, n'a pas seulement pour but d'assurer les dépenses jusqu'au mois d'avril 1915; il a aussi en vue de compenser le déficit des recettes évalué à 11 millions de livres sterling, les dépenses approximatives totales s'élevant à 535 millions de livres sterling.

Pour la première année, le chancelier de l'Echiquier a évalué les dépenses de la guerre à 450 millions de livres sterling (11 milliards 250 millions de francs) et il a proposé de faire face au déficit de 339.571.000 li-

vres sterling (8.489.275.000 francs), par les moyens suivants :

1^o Doublement de l'impôt sur le revenu, mais pour cette année seulement il ne sera perçu qu'un tiers de l'impôt;

2^o Augmentation de la taxe sur la bière dans la proportion d'une demi-penny (environ 5 centimes) pour une demi-pinte;

3^o Taxe additionnelle de 3 pence (31 1/4 centimes) par livre sur le thé;

4^o Un emprunt de guerre de 350 millions de livres sterling (8 milliards 750 millions de francs) portant intérêt à 3 1/2 0/0, sera émis à 95 0/0 et remboursable au pair le 1^{er} mars 1928.

Le chancelier a dit que la diminution des recettes attribuables à la guerre serait de 11.350.000 liv. st.; après avoir défalqué les recettes à percevoir jusqu'au 31 mars il y aura un déficit de 339.571.000 liv. st., les dépenses des douze premiers mois de la guerre étant évaluées à 450 millions de livres sterling.

Il a déclaré ne pas vouloir de taxe qui puisse peser sur une industrie productive. Sur les revenus qui ne proviennent pas du travail, un quarante-huitième du revenu sera perçu cette année et l'année prochaine ce sera un seizième.

Sur les revenus provenant du travail il sera perçu cette année 1/80^e et l'année prochaine 3/80^e.

En d'autres termes, il a proposé que l'impôt sur le revenu soit doublé, mais cette année seulement perçu à raison d'un tiers du revenu.

On paiera cette année 1 shilling (1 fr. 25) par livre sterling (25 fr.) pour les revenus provenant du travail et 1 shilling 8 (2 fr. 40) pour les revenus ne provenant pas du travail. L'année prochaine, ces chiffres seront portés à 1 sh. 6 (1 fr. 87 1/2) et à 2 sh. 6 (3 fr. 12 1/2) respectivement.

L'augmentation de l'impôt-tax produira cette année 12.500.000 liv. st. et l'année prochaine 44.750.000 livres sterling.

Le gouvernement a décidé de ne pas adopter pour le moment une proposition de taxer les salaires.

Sur le montant de l'emprunt de 350 millions de livres sterling, une somme de 100 millions de livres a déjà été offerte. Pendant les trois prochaines années, la Banque d'Angleterre consentira des avances sur les titres de l'emprunt de guerre en percevant un intérêt inférieur de 1 0/0 au taux du jour.

M. Lloyd George a dit encore :

« Je ne peux pas tabler sur la durée de la guerre, qui sera plus ou moins longue selon les incidents qui pourront se produire; mais nous combattons un ennemi qui ne parlera de se rendre qu'en offrant des conditions inacceptables pour nous ou qu'il serait imprudent d'accepter avant de lui avoir infligé une écrasante défaite. »

La Chambre des communes a accepté dans l'ensemble toutes les propositions de M. Lloyd George.

Dans les milieux financiers londoniens et dans tout le pays, un grand enthousiasme a régné au sujet de la nouvelle opération financière. La Banque d'Angleterre a offert des facilités particulières aux souscripteurs; dès mardi, on annonçait que sur les 350 millions de livres sterling offerts, 100 millions de livres sterling (2.500 millions de francs) étaient déjà souscrits par les financiers. Enfin, dès mercredi, la foule se pressait dans les banques, et le soir, dans la Cité, le bruit circulait que l'emprunt était d'ores et déjà couvert!

Les Chemins Américains à Londres. — Le bruit a couru à Londres, ces derniers jours, qu'un puissant groupe financier américain composé de MM Morgan, Speyer Brothers, Kuhn Loeb, en communauté avec la Banque d'Angleterre, s'efforçait à dégager la position des Chemins Américains au Stock-Exchange. D'importants achats pour le compte de New-York auraient été effectués au groupe des Chemins Américains aux environs des cours « minima » fixés par le Comité du Stock-Exchange.

L'Angleterre et le service militaire obligatoire. — Le journal *l'Information* a rappelé, ces jours derniers, que le feld-maréchal lord Roberts, qui vient de mourir, avait mené, en Grande-Bretagne, une ardente campagne en faveur du service militaire obligatoire. Il est curieux de constater, vient d'observer notre sympathique confrère que, dès 1909, un socialiste anglais, M. Robert Blachford, avait signalé la nécessité pour l'Angleterre de la conscription. Voici un extrait de l'article dans lequel le socialiste anglais exposa, dans le *Daily Mail*, les raisons qui s'élevaient en faveur du service militaire obligatoire anglais :

« Nous avons à maintenir l'équilibre des puissances en Europe. Le jour où nous faillirons à cette tâche, notre chute commencera. Depuis trois siècles, tout homme d'Etat anglais de quelque valeur a reconnu la vérité de cette assertion. Tous les hommes d'Etat anglais de premier ordre savent que cela est vrai encore aujourd'hui.

« Eh bien, la domination des mers ne suffit plus pour permettre de maintenir l'équilibre des Puissances : une flotte au taux du double pavillon ne nous permettra pas de maintenir l'équilibre européen. Par conséquent, les théoriciens de l'Eau Bleue sont dans l'erreur et lord Roberts a raison.

« Il nous faut une armée.

« Il nous faut une armée et une marine invincibles. Nous devons avoir l'une et l'autre; ceci entraînera de lourdes dépenses et de grands sacrifices personnels. Ceux qui mettent leur confiance en une forte marine ou en des alliances étrangères perdent de vue un facteur vital du problème. L'équilibre européen est plus difficile à maintenir aujourd'hui parce que la situation militaire a changé.

« Aux époques de la guerre de la Péninsule et de la guerre de Crimée, notre armée était assez forte pour faire pencher la balance. Mais à présent toutes les nations continentales ont adopté le service militaire pour tous et notre armée est trop petite pour être d'aucune utilité. Par suite, la Grande-Bretagne a baissé dans l'échelle de la puissance militaire; elle n'est même pas sur terre une puissance de second rang. Aussi a-t-elle perdu son influence dans les conseils européens. C'est une des grandes raisons pour lesquelles nous ne pouvons compter sur des alliances; nous n'avons rien d'autre à offrir à nos alliés que notre marine.

« Si nous possédions une armée de premier ordre, de 2 millions d'hommes exercés et capables de mobilisation rapide, l'équilibre des puissances serait sauf et le rêve allemand d'invasion s'évaporerait dans l'air subtil.

« Quant au service militaire obligatoire, j'y fus opposé dans le passé. — Je préférerais une sorte de service pour tous que j'ai expliqué maintes fois; — mais j'ai toujours reconnu que mon plan ne pouvait servir que comme sauvegarde contre l'invasion, et qu'il ne pourrait résoudre le problème d'une guerre continentale, ni celui d'un service à l'extérieur dans l'Inde ou ailleurs. Or, je suis convaincu aujourd'hui que le maintien de notre existence comme nation libre demande la création immédiate d'une armée forte et efficace, et que le seul moyen d'obtenir cette armée consiste dans le service militaire obligatoire.

« Le pays est en danger et nous avons besoin d'hommes. — Il nous les faut de suite.

« Le volontariat ne sert à rien. Les territoriaux ne servent à rien. Les milices ne servent à rien. Nous devons armer et exercer tous les adultes du pays; ou bien d'autres nations, dont les adultes sont armés et entraînés, nous détruiront.

« Si les Anglais refusent de se défendre eux-mêmes, ils deviendront des vassaux et ils auront prouvé qu'ils sont indignes d'être rien de mieux.

« Ceci n'est pas une question de partis. C'est une question d'Empire et aussi une question européenne.

« C'est aussi une question urgente. La situation est trop précaire aujourd'hui pour admettre de longs dé-

lais avec de longues discussions. — Faites comprendre à tous les commerçants de l'Empire que l'absence de préparation à la guerre signifie : banqueroute et panique, et une souffrance et une détresse telles que ce peuple favorisé n'en a jamais connues. — Faites comprendre à chaque ouvrier que son refus aveugle et obstiné de servir son pays l'amènera inévitablement à une odieuse forme de service militaire, sous le commandement d'officiers étrangers.

« Si je ne sentais ces choses très fortement, je ne les dirais pas.

« Je ne suis plus jeune. J'ai eu plus que ma part de labeur ingrat pour des causes impopulaires. — Je voudrais vivre et vivre tranquille.

« Il m'est pénible de faire opposition à mon propre parti, et à mes propres amis; mais je n'ai jamais reculé devant un devoir parce qu'il était désagréable ou sans profit. Je ne veux pas commencer aujourd'hui.

« L'Empire est en danger. Il ne peut être sauvé par des discours; il ne peut être sauvé que par le sacrifice et l'effort. Il nous faudra tout notre courage. Il nous faudra tout notre argent. Il nous faudra toutes nos forces.

« Cet avertissement n'est point écrit par un politicien : il ne vient ni d'un socialiste, ni d'un libéral, ni d'un tory : il vient d'un Anglais. »

Le Marché des Métaux de Londres. — Le Marché des métaux de Londres s'est remis à fonctionner le 11 courant, et non le 9 comme il avait été dit tout d'abord.

Notre confrère anglais, *The Economist*, rappelle à ce sujet, dans son dernier numéro, que ce Marché avait été fermé le vendredi 31 juillet, mais que depuis cette époque des transactions privées avaient continué quand même. A l'époque de la fermeture officielle, le *Tough Copper* était coté environ 61 à 62 livres et l'électrolytique 59 liv. 10 sh. à 60 liv. st. net. En août les cours se sont établis entre 59 livres 10 sh. et 65 livres, mais pendant le mois de septembre ils tombèrent en moyenne à 56 liv. st. 7 sh. Les prix cotés le jeudi 12 novembre étaient les suivants : 50 liv. st. 10 sh. pour le *Standard* au comptant (Spot) et 51 liv. st. 10 shillings à trois mois; d'autre part, l'électrolytique se tenait à environ 53 livres sterling.

Depuis le commencement de la guerre, la production de cuivre en Amérique passe pour avoir diminué d'environ 50 0/0, ce qui est un chiffre d'autant plus significatif que les Etats-Unis fournissent plus de 50 0/0 de la production mondiale. La production de la *Compagnie de Rio-Tinto* a aussi considérablement diminué. La consommation du cuivre pour les armements, en Angleterre, s'est élevée naturellement pendant les trois derniers mois à un chiffre sans précédent; d'autre part, l'industrie électrique a été très prospère, grâce à l'absence de la concurrence allemande.

Des expéditions considérables de métal ont été faites aussi en Russie par l'entremise de l'Angleterre; mais les exportations pour la France n'ont pas été aussi élevées qu'on s'y attendait. On n'ignore pas que l'Allemagne fait des efforts considérables pour obtenir des livraisons de cuivre et l'on annonce de bonne source que le prix de 100 livres par tonne ne serait pas considéré comme excessif dans ce pays.

L'étain cotait 132 à 135 livres lors de la fermeture dudit Marché; jeudi 12 novembre, il valait 137 livres. Une très grosse position spéculative s'est formée sur l'étain depuis le commencement des hostilités, et plusieurs maisons de Londres ont éprouvé de grands embarras par suite de l'impossibilité où elles se sont trouvées de faire rentrer les sommes qui leur étaient dues par des clients sur le continent. Toutefois, des arrangements semblent avoir été conclus pour les aider à surmonter ces difficultés.

RUSSIE

Banque de l'Etat Russe. — Voici les principaux chapitres du bilan de la *Banque de l'Etat Russe* au

16/29 octobre, par comparaison au bilan hebdomadaire précédent :

Encaisse-or, 1.622.905.000 roubles, augmentation 1.435.000 roubles; circulation fiduciaire, 2.706.277.000 roubles, augmentation 7.003.000 roubles; portefeuille commercial, 1.045.234.000 roubles, augmentation 68 millions 012.000 roubles; avances sur titres, 215 millions 762.000 roubles, augmentation 1.360.000 roubles; autres prêts, 156.599.000 roubles, augmentation 4 millions 105.000 roubles; dépôts et comptes courants, 753 millions 712 roubles, augmentation 19.058.000 roubles; compte créditeur du Trésor, 224.738.000 roubles, augmentation 17.081.000 roubles.

Chambre de Commerce de Pétrograd. — On lit, dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Pétrograd* :

« La lutte acharnée qui se poursuit contre l'Allemagne sur le terrain militaire doit être entreprise contre elle avec le même entrain et la même opiniâtreté sur le terrain économique. Le succès devra être le même : complet, définitif, absolu.

« Fondée depuis peu, la Chambre de Commerce Russo-Française de Pétrograd se proposait comme but de resserrer les liens économiques et commerciaux entre la France et la Russie. Son appel a été entendu et plus de cinq cents négociants, industriels et financiers français et russes lui ont apporté leur concours en vue d'étudier par quels moyens on pourrait arriver, partout où cela serait possible, à supprimer les intermédiaires allemands et autrichiens qui empêchent les commerçants français et russes de traiter directement leurs affaires et qui souvent deviennent un obstacle infranchissable à l'établissement de relations économiques directes entre les deux pays.

« Cette œuvre de préparation est terminée. Aujourd'hui le moment est venu d'agir. Forte de l'appui du gouvernement de la République française et du gouvernement impérial, la Chambre de Commerce Russo-Française de Pétrograd compte également sur le patriotisme, comme sur l'intérêt bien compris, de ses membres et de tous les commerçants de France et de Russie pour l'aider dans sa tâche.

« Elle prie, en conséquence, les importateurs et exportateurs français de lui faire connaître dès maintenant quels sont les articles — avec indication des prix et quantités — qu'ils sont en mesure d'acheter ou de vendre en Russie et pour lesquels ils désirent entrer en rapport avec des maisons russes. La Chambre de Commerce Russo-Française (rue Gorokhovaia, 13) se met à leur disposition pour satisfaire à leurs demandes. »

ITALIE

Contre la contrebande de guerre en Italie. — La *Gazette Officielle d'Italie* a publié lundi un décret royal qui, bien que devant être approuvé par les Chambres, est entré le même jour en vigueur. Dorénavant, d'après ce décret, la nature précise, le port d'embarquement et la destination de toute marchandise devront être indiqués pour chaque envoi. De plus, la réexpédition de marchandises dont l'exportation était déjà prohibée est aussi interdite.

On annonce que cette mesure a produit la meilleure impression dans les milieux politiques où l'on s'attendait déjà à de nombreuses interpellations au sujet du commerce de contrebande de guerre. On signale, par contre, du mécontentement dans les cercles triplicistes qui se rendent compte que l'Italie veut cesser d'être le « grenier de l'Europe centrale ».

La navigation dans le Canal de Suez. — La *Gazzetta del Popolo*, de Rome, mentionne qu'il n'est pas exact, comme le bruit en avait couru, que l'Angleterre ait proposé à l'Italie la défense de l'Egypte. L'Angleterre aurait seulement proposé au gouvernement italien — étant donné que l'Italie est une nation intéressée à la libre circulation dans le Canal de Suez, et spécialement en vue de la protection de ses colonies dans la mer Rouge, — d'intervenir au cas d'une action

de la Turquie contre la liberté de cette navigation dans le canal, pour la défense de la côte. On assure que des négociations sont déjà engagées à ce sujet entre l'Italie et l'Angleterre.

ALLEMAGNE

Les titres de l'Emprunt allemand 3 0/0 timbrés anglais. — On annonce de Bâle qu'à la demande du ministre des Finances de Prusse, la Bourse de Berlin refuse de traiter avec les intermédiaires qui veulent vendre, pour le compte de l'Allemagne du Sud et de la Suisse, des titres de l'Emprunt 3 0/0 de l'Empire allemand munis de timbres anglais. L'apposition de ces timbres fait en effet supposer, observe la presse allemande, que lesdits titres appartiennent à des porteurs anglais, et que les ventes auxquelles on veut procéder constituent une manœuvre de l'étranger en vue de provoquer la baisse des cours des rentes de l'Etat allemand.

L'or en Allemagne. — D'après la *Gazette de Francfort*, le général von der Tann vient de publier, à Munich, l'ordre du jour suivant :

« Au moment où il est du devoir de tout bon allemand de confier son argent à la *Banque de l'Empire (Reichsbank)*, on constate que certaines personnes n'hésitent pas à accaparer, soit dans la ville même, soit dans la campagne, tout l'or disponible et à l'envoyer à l'étranger. Pour réprimer ce genre de délit, je m'appuierai sur l'article 4, paragraphe 2, de la loi sur l'état de siège, qui défend pareil accaparement. Les personnes qui contreviendraient à la présente interdiction seront punies conformément aux lois militaires. »

Les mesures de représailles du Gouvernement allemand. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de publier les mesures de représailles prises par le Gouvernement impérial allemand.

Ce dernier se place, dit-elle, à ce point de vue, à savoir : que ces mesures ne doivent être ordonnées qu'après la constatation précise que des mesures semblables auraient été prises par les puissances ennemies :

1° Au commencement de la guerre, l'Angleterre, la France et la Russie ont ordonné des « moratoria » qui ont été appliqués aux Allemands avec une extrême rigueur. Le Conseil de l'Empire allemand a édicté un contre-moratorium;

2° De même que les gouvernements français et anglais avaient placé sous la surveillance officielle les entreprises allemandes, le Conseil de l'Empire a pris des mesures semblables à l'égard des entreprises des ressortissants des nations ennemies en Allemagne;

3° A titre de représailles également sont interdits les paiements des créances en Angleterre, en France et dans leurs colonies. Toutes autres obligations contractuelles sont suspendues;

4° Ainsi qu'il en a été fait en France et en Angleterre pour les marchandises allemandes, les marchandises françaises et anglaises se trouvant sous la surveillance douanière en Allemagne, doivent être saisies et elles seront éventuellement confisquées à titre de compensation au bénéfice de l'Empire;

5° D'après des informations privées, des mesures analogues ont été prises aussi par la Russie, mais ce fait n'a toutefois pas encore été établi officiellement.

AUTRICHE-HONGRIE

Les capitaux français en Autriche-Hongrie. — Le décret par lequel le Gouvernement autrichien-hongrois vient d'interdire tout paiement de coupons aux porteurs français et anglais sera certainement pour ceux-ci, dit la *Gazette de Francfort*, un coup sensible.

Outre les énormes capitaux étrangers employés en rentes autrichiennes et hongroises or, plusieurs centaines de millions de couronnes se trouvent engagés dans les *Chemins de fer du Sud de l'Autriche (Lombards)*, — surtout dans les *Obligations de priorité 3 0/0*, — dans la *Banque Hypothécaire Hongroise*,

dans la *Banque Foncière et Agraire*, dans la *Banque d'Escompte et de Change Hongroise*, dans les *Charbonnages de Trifail*, dans la *Société Générale des Charbonnages Hongrois*, etc. La plus grande partie de ces placements est entre les mains de porteurs et d'Établissements de crédit français, et représente un total de trois milliards et quart de couronnes. Les Anglais, au contraire, ne détiennent, en Autriche-Hongrie, que 3 à 400 millions de couronnes, et les Belges 250 millions de couronnes.

En outre il existe, en Hongrie, toute une catégorie de Sociétés qui ont leur siège social à l'étranger et qui tombent maintenant sous la surveillance du gouvernement.

En dehors des filiales de deux Compagnies d'assurances françaises et de six Compagnies d'assurances anglaises qui ont versé un total de 2.200.000 couronnes comme garantie, on trouve, en Hongrie, les succursales de trois Sociétés françaises, de onze Sociétés belges, et de quatre Sociétés anglaises qui ont leur siège social respectivement à Paris, à Bruxelles et à Londres. Voici leurs noms avec la désignation de leur capital en francs :

	Francs
Kolozvar	7.000.000
Charbonnages de Napyvarad	3.700.000
Charbonnages Belgo-Croates	6.000.000
Mines de Transylvanie	1.200.000
Société des Hauts Fourneaux de Croatie ..	2.500.000
Charbonnages du bassin de Buda-Pest ..	6.000.000
Charbonnage International	6.000.000
Mines hongroises de cuivre	7.000.000
Société d'Éclairage de Clausenburg	1.200.000
Compagnie de Services urbains	1.137.000
Société de Tramways en Hongrie	4.000.000
Boutelleries nationales de Hongrie	1.120.000
Fabrique de Soie de Tubize	2.000.000
Mines de Bota Anna	6.250.000
Yost Typewriter	2.500.000
Neuchâtel Asphalt	500.000
Oak Extract Cy	1.100.000

Les Français ont d'ailleurs commencé à ressentir l'effet des représailles hongroises.

La septième tranche d'amortissement due le 1^{er} novembre 1914, sur l'*Emprunt de Buda-Pest 4 0/0* de 105 millions de francs, a été déclarée caduque, et n'a point, par suite, été remise à la France. De ce chef, la Ville de Buda-Pest devait remettre à Paris une somme de 2.052.388 francs, et le gouvernement a formellement interdit tout paiement actuel et ultérieur de coupons aux porteurs français.

Toutefois cette interdiction n'annule pas les créances des porteurs désignés dans le décret comme n'étant pas belligérants. Ceux-ci continueront donc à recevoir leurs coupons sur justification de leur nationalité, ainsi que sur la preuve que leur créance ne remonte pas au delà du 1^{er} août 1914 et qu'elle n'est pas d'origine française.

Nous ajouterons, pour notre part, que ce sont là des « mesures de guerre » qu'il restera à examiner plus tard.

ÉTATS-UNIS

La question de la réouverture du Stock-Exchange de New-York. — D'après le *Daily Telegraph*, M. Charles B. Caldwell, président de l'*Investment Bankers Association* aurait préconisé l'idée de la constitution d'un Syndicat au capital de 250 millions de dollars, qui aurait pour objet l'acquisition d'actions et d'obligations dépréciées par les calamités de la guerre européenne. La réouverture du Stock-Exchange de New-York ne semblerait guère possible avant que les fonds destinés à la constitution de ce Syndicat ne fussent trouvés.

Pour le moment, le Comité du Stock Exchange de New-York vient d'autoriser des transactions officielles dans les compartiments des fonds d'Etat et des emprunts de villes.

Marché Financier

En dépit des bruits fantaisistes mis en circulation au cours de ces derniers jours, il n'a encore été rien décidé au sujet de la réouverture de la Bourse de Paris. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ceux qui ont la charge de l'intérêt général sauront choisir le moment opportun pour la reprise des transactions en valeurs mobilières dans la capitale. Il n'y a donc qu'à se reposer sur eux, et à attendre patiemment.

Aux Bourses de Bordeaux, de Lyon et de Marseille, les échanges quotidiens continuent. Voici les principaux cours cotés hier sur le premier de ces marchés :

3 0/0, 74; 3 1/2 amort., 82; Etat 4 0/0, 445.
 Chine 5 0/0 1913, 430; Égypte unifiée, 84; Extérieure 4 0/0 coupure de 40, 82; Japon 1910, 70; Bons Japon 1913, 450; Maroc 1910, 465; Russe 1867-69, 74; 1894 6^e 70; Consolidé 1^{re} 2^e, 70; 3 0/0 1891-94, 59 75; 1906, 88; 1914 libéré, 84 60; Turc, 60; Suède 1913, 80; Lyonnais, 1 002; Crédit industriel non libéré, 660; libéré, 678; Banque Mexique, 400; Rio Tinto, 1.270 et 1.265; Panama, 96; Suez, 4.000; Lyon, 1.015; Est nouveau, 369; Midi action, 900; 3 0/0 ancien, 375; Ouest 3 0/0, 382.

Villes Paris : 1865, 517; 1871, 355; 1875, 482; 1892, 285; 1894-96, 273; 1898, 323 50; Métro 1899, 280; 1910 quarts, 71; 1912, 209.

Foncières : 1885, 346; 5^e, 50; 1909, 206; 1913 non libéré, 400.

Communales : 1879, 414; 1891, 303; 1912 non libérée, 208.

Obligations : Nord-Donetz, 445; Nord-Espagne 1^{re}, 312; Saragosse 1^{re}, 310.

Sur notre Marché des Changes, on ne s'occupe toujours que peu. Aussi les cours d'hier que nous signalons en les rapprochant de ceux de la semaine dernière sont-ils à peu près nominaux.

Le rouble est revenu, d'une semaine à l'autre, de 2 fr. 25 et 2 fr. 45 à 2 fr. 15 et 2 fr. 35; Suisse, 97 et 99 au lieu de 98 et 99.

Se retrouvent sans changement : le chèque sur Londres à 25 francs et 25 fr. 15; le câble-transfert New-York à 5 fr. 05 et 5 fr. 20; l'Italie à 93 et 97; le florin hollandais à 2 fr. 07 et 2 fr. 11; la piastre espagnole à 4 fr. 75 et 4 fr. 90; la krone scandinave à 1 fr. 31 et 1 fr. 37.

Bien qu'il n'y ait pas, pour l'instant, à s'occuper à Paris du Marché des Mines d'or transvaaliennes, nous croyons devoir mentionner que suivant un avis reçu par le *Crédit Mobilier Français* de la *Chambre des Mines du Transvaal*, le rendement total de ces entreprises s'est élevé, en octobre, à 703.985 onces d'or fin pour les mines du Witwatersrand, et à 29.761 onces pour les mines des autres districts; soit, au total, 733.746 onces d'or fin (22.821 kil. 701 gr.), d'une valeur de 3.116.754 liv. st. (77.918.850 francs), contre 702.170 onces d'or fin (21.839 kil. 593 gr.) d'une valeur de 2.982.630 liv. st. (74.565.750 francs) pour le mois de septembre 1914, et qui se décomposaient ainsi : 677.063 onces d'or fin pour les mines du Witwatersrand et 25.107 onces pour les mines des autres districts.

A Londres, on a continué à traiter un certain nombre de valeurs en dehors du Stock Exchange, mais ces deux derniers jours, toute l'attention s'est portée sur le nouvel *Emprunt de guerre 3 1/2 0/0* que l'on a couramment négocié avec une prime de 1/4 0/0.

Les souscriptions ont lieu par unité de 100 livres sterling nominal. Le premier versement à faire en souscrivant, a été fixé à 2 livres sterling, et les autres versements sont échelonnés par mensualités du 7 décembre 1914 au 26 avril prochain.

Les demandes ont afflué non seulement de Londres, mais aussi de la province, et cela avant que la date officielle de l'émission eut été fixée!

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.